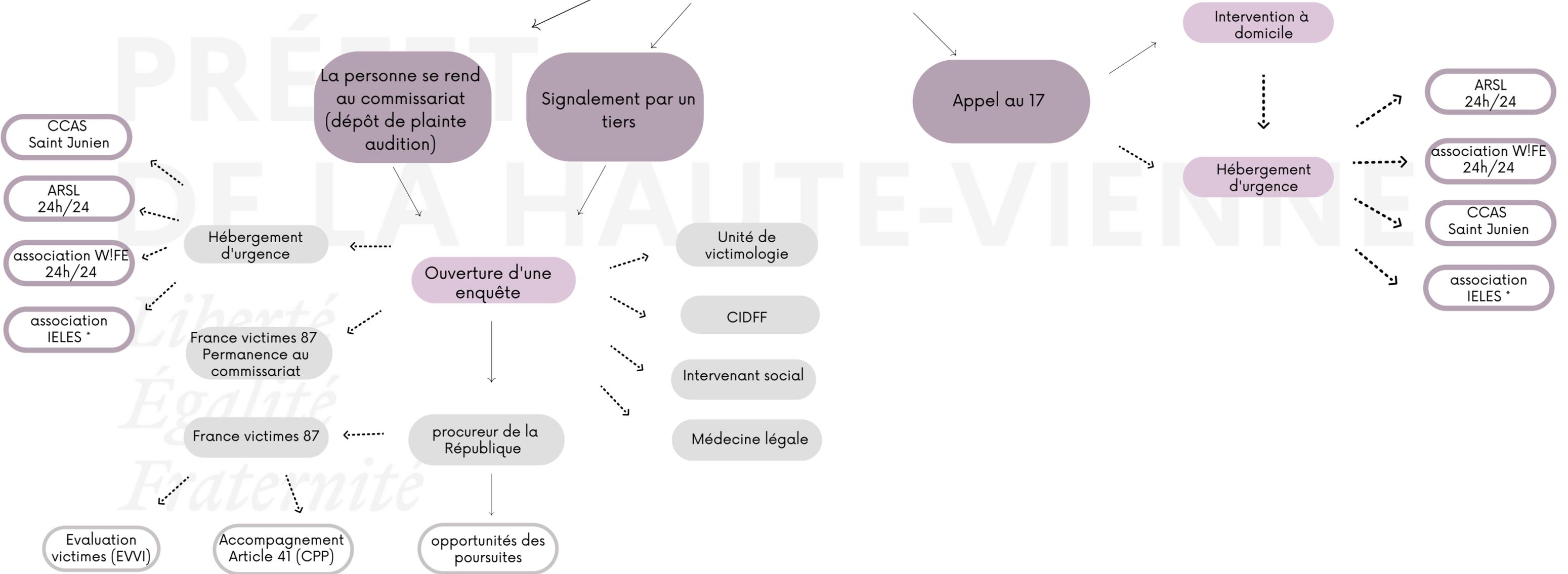




La situation de crise / d'urgence

POLICE



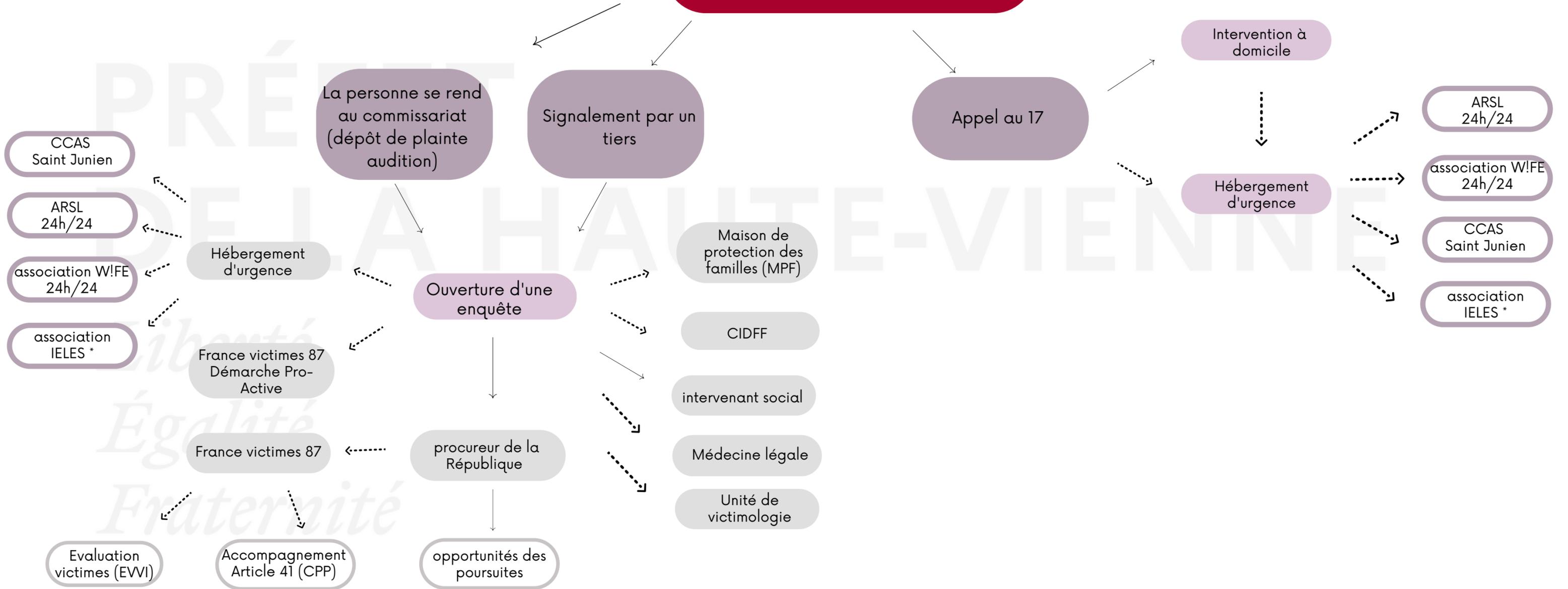
————> Partenaires saisis obligatoirement  
- - - - -> Partenaires saisissables en fonction de l'évaluation de la victime

\* ouverture prévue courant 1er semestre 2024



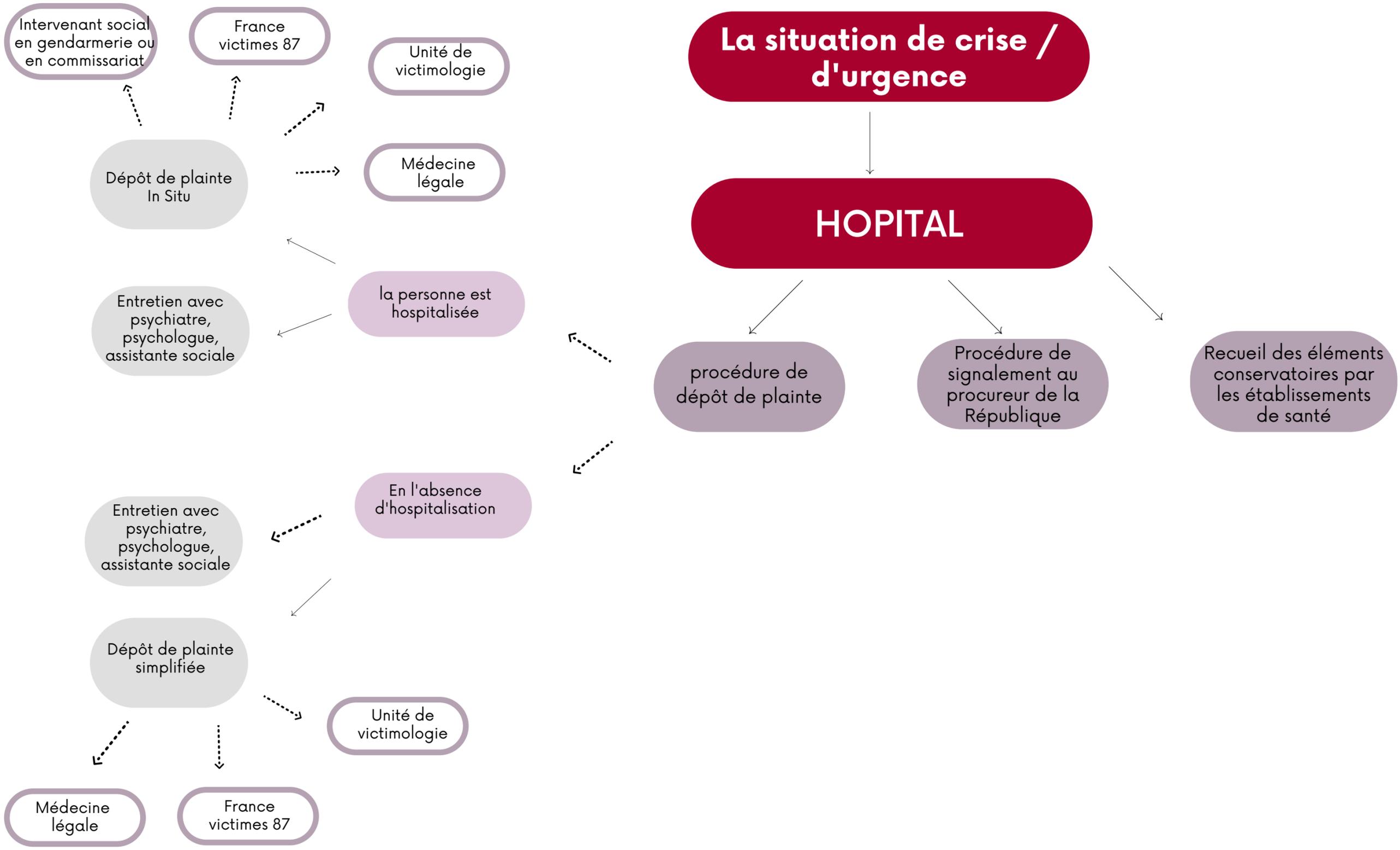
# La situation de crise / d'urgence

## GENDARMERIE



→ Partenaires saisis obligatoirement  
- - - - - Partenaires saisissables en fonction de l'évaluation de la victime

\* ouverture prévue courant 1er semestre 2024



En référence à la Convention pour l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé de la Haute-Vienne signée le 7 octobre 2022

—————> **Partenaires saisis obligatoirement**  
 .....> **Partenaires saisissables en fonction de l'évaluation de la victime**



La situation de crise / d'urgence

GENDARMERIE INTERVENTION A DOMICILE

Infraction

PRÉFET

Informations à l'intervenant social avec accord de la victime

Compte-rendu opérationnel d'intervention (non communicable)

Garde à vue de l'auteur

Procureur de la République

Opportunité des poursuites

Classement sans suite

Alternatives aux poursuites

Poursuites

Liberté  
Égalité  
Fraternité

—————> Partenaires saisis obligatoirement  
.....> Partenaires saisissables en fonction de l'évaluation de la victime



La situation de crise / d'urgence

POLICE INTERVENTION A DOMICILE

Infraction

PRÉFET

Informations à l'intervenant social

Rapport d'intervention

Garde à vue de l'auteur

DE LA HAUTE-NORMANDE

Sureté départementale : transmission au service concerné

Procureur de la République

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Judiciarisation possible

Opportunité des poursuites

Classement sans suite

Alternatives aux poursuites

Poursuites

—————> Partenaires saisis obligatoirement  
.....> Partenaires saisissables en fonction de l'évaluation de la victime